



Comité de pilotage

Observatoire Parisien de la Mixité Sociale et de la Réussite Éducative (OPMIRE)

22 janvier 2021

Introduction du COPIL OPMIRE

Patrick BLOCHE, Adjoint à la Maire de Paris chargé de l'Éducation, de la petite Enfance des Familles, des nouveaux Apprentissages, et de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Paris

Christophe KERRERO, Recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France

L'OPMIRE, un observatoire des mixités et de la réussite éducative

1/ Mixité sociale, mixité scolaire et réussite éducative

Liens entre ségrégation et mixité
Liens entre mixité sociale et réussite éducative
Rapports entre établissements privés et publics
Rapports inter- et intra-établissements

3/ Socialisation juvénile et mixités (sociale, scolaire et genre)

Rôle(s) et impact(s) de la mixité sociale
dans la socialisation
Rôle(s) et impact(s) de la mixité scolaire
dans la socialisation

Les objectifs initiaux

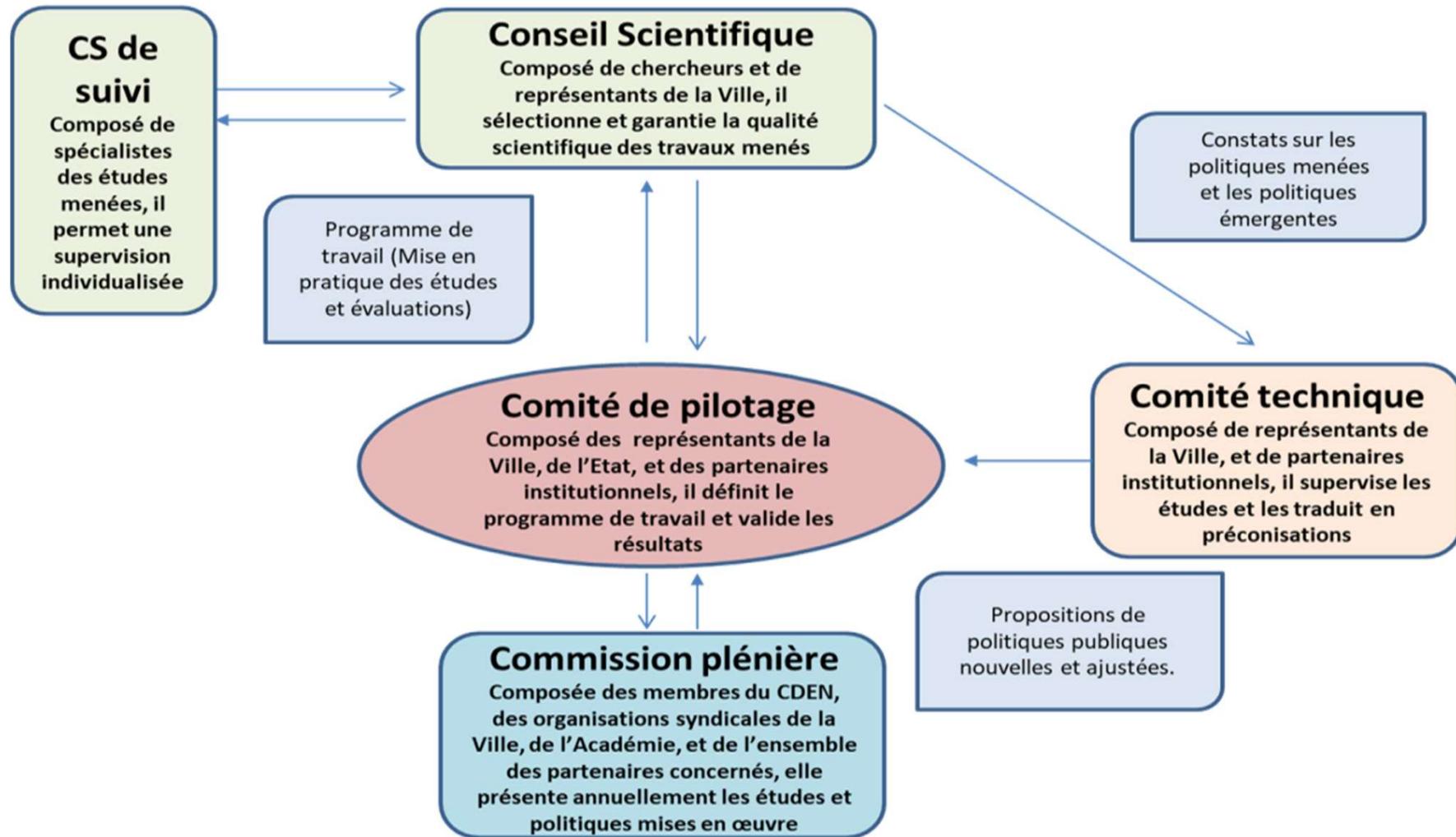
2/ Motivations des parents dans le choix de l'établissement entre privé et public, et entre établissements publics

Choix entre privé et public
Choix d'un établissement public

4/ Évaluation des politiques publiques parisiennes

Évaluation des pratiques des acteurs parisiens
Évaluation des spécificités parisiennes
dans l'organisation de l'enseignement
et des activités éducatives

Les instances de l'Observatoire



2. Les réalisations de l'Observatoire

➤ Organisation de deux évènements

- Plénière de lancement de l'OPMIRE - septembre 2018
- Colloque national « *Pour plus de mixité sociale au collège* » - mai 2019

➤ Travail sur la sectorisation, notamment sur les secteurs multi-collèges

- Evaluation des secteurs multi-collèges - Présentation par Julien Grenet
- Enquête en cours sur les perceptions des secteurs multi-collèges par les acteurs concernés

➤ Réalisations d'études

- Étude sur l'offre scolaire et la ségrégation sociale dans les collèges publics parisiens - Présentation par Youssef Souidi (CIFRE à l'OPMIRE)
- Évaluation du Projet éducatif de territoire (PEDT) - Retours d'expériences des enfants concernant les activités péri- et extra-scolaires proposées par la Ville de Paris

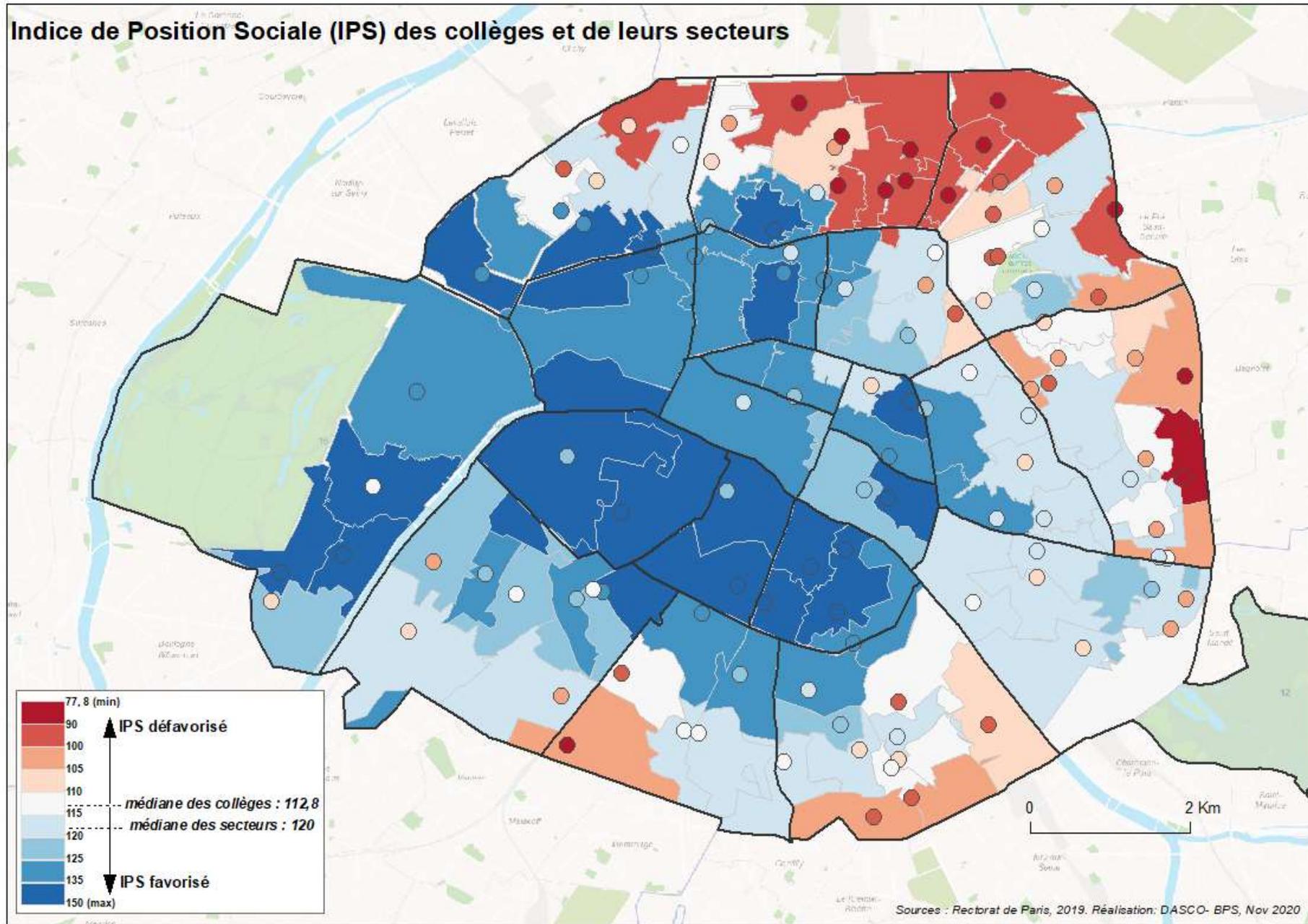
En cours et à venir :

- Étude sur la perception par les enfants des cours Oasis et des aménagements intérieurs (Sophie Levrard)
- Étude sur la mixité sociale et la sectorisation (Manon Pothet – CIFRE)
- Étude sur perception de la réussite éducative par les parents et les enseignants (à venir)

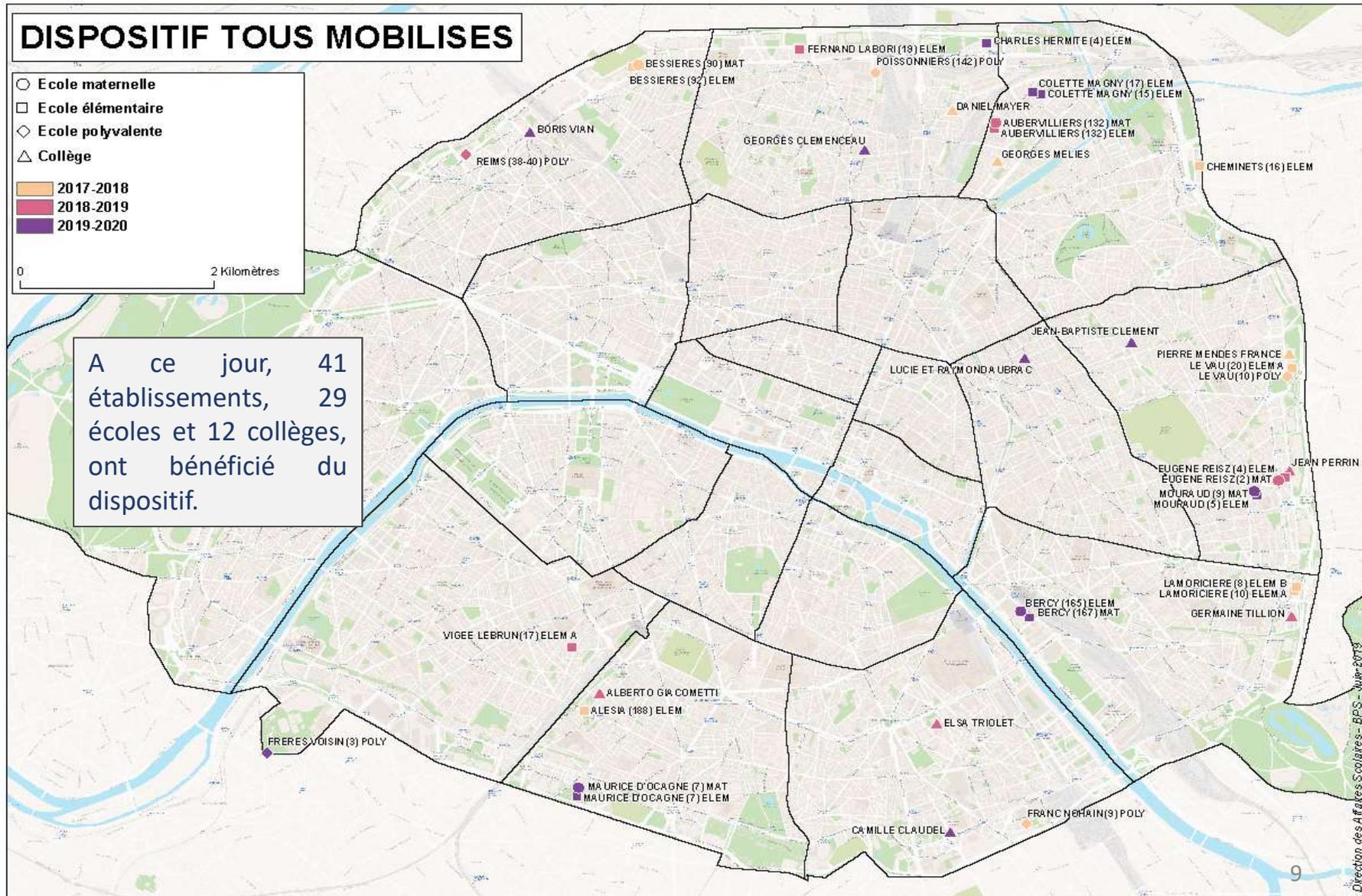
3. Les leviers de la réussite

- **Des territoires prioritaires**
- **« Tous mobilisés », une démarche innovante et partenariale**
- **Pour aller plus loin...**

Des territoires prioritaires



« Tous Mobilisés », une démarche innovante et partenariale



Une démarche innovante et partenariale portée par le Rectorat et la Ville de Paris

- **Un objectif** : agir fortement ensemble pour des résultats rapides et visibles sur un nombre restreint d'établissements présentant des caractéristiques proches, pour une mobilisation efficace et un meilleur suivi.
- **Une méthode souple et participative** : une large concertation avec tous les acteurs locaux, dont les parents et les élèves, afin d'établir un diagnostic partagé de la situation et identifier les besoins de chaque établissement et de son environnement.

- La méthode comporte plusieurs phases :
 - ✓ Élaboration par l'équipe éducative, l'équipe Ville et la Mairie d'arrondissement d'un pré-diagnostic
 - ✓ Organisation d'une ou plusieurs réunions élargies avec les acteurs et partenaires éducatifs pour recenser les besoins et attentes
 - ✓ Élaboration d'un plan d'actions qui constituera la feuille de route « Tous mobilisés » des services de la Ville et de l'Éducation nationale dans chaque établissement.

- Les plans d'actions prévoient de 18 à 60 actions par établissement

Année	Nombre d'étab.	Actions recensées
2017-2018	14 11 écoles/3 collèges	365
2018-2019	11 7 écoles/4 collèges	437
2019-2020	16 11 écoles/5 collèges	628

■ Les axes de réflexion du plan d'action

✓ **L'amélioration du cadre de vie et des conditions d'accueil**

Ex: travaux de rénovation, créations de nouveaux espaces, travaux de sécurisation,

✓ **L'amélioration des conditions d'apprentissage et accompagnement des équipes**

Ex: Rénovation complète des salles, acquisitions de mobiliers ou d'équipements notamment informatiques, formation des enseignants et des animateurs aux outils, enrichissement des fonds de livre, jeux de cour...

✓ **L'amélioration du climat scolaire et la prévention des incivilités**

Ex: Mise en place d'atelier autour du conte , ateliers d'échec sur temps scolaire et périscolaire, mise en place de partenariats pour des activités culturelles, aménagement des cours oasis, potager, amélioration des conditions pour les élèves dans le cadre d' Action Collégiens, présence renforcée du médecin scolaire (deux jours/ semaine), des infirmières, sensibilisation autour de la problématique du harcèlement, formation prévention routière

✓ **L'amélioration des relations avec les familles, soutien à la parentalité et une meilleure insertion de l'établissement dans son environnement**

Ex: création artistique, actions passerelle crèche-EM; EE-Collège, organisation de cafés parents, partenariat avec le conservatoire; santé scolaire: prévention écran, alimentation, sommeil,...

Exemples d'actions réalisées ou en cours



Réalisation d'une fresque—
Groupe scolaire Aubervilliers



Rénovation des toilettes
collège Georges Clémenceau



Cours oasis— V.Lebrun



Dotation d'un vidéo projecteur
interactif – École élémentaire E.Reisz



Rénovation de la salle des
professeurs
collège Georges Clémenceau

Modulation du forfait à l'élève pour les collèges publics et privés parisiens

- **En juin 2019** : le vote du Conseil de Paris de la délibération relative à la mise en place d'un dispositif financier incitatif valorisant les collèges parisiens contribuant à la mixité sociale
- **D'octobre 2019 à mars 2020** : la co-construction du futur dispositif de modulation du forfait à l'élève dans le cadre d'un groupe de travail réunissant des principaux, proviseur, agents comptables et adjoints gestionnaires dont certains au titre de leur représentation syndicale

- **Jusqu'en 2020 :**

Un forfait de 93€ par élève pour les collèges publics autonomes et 86 € pour les collèges en cité mixte régionale, majoré de :

- ✓ + 20% € pour les collèges en REP et REP+
- ✓ +100% pour les élèves de SEGPA
- ✓ +100% pour les élèves des classes ULIS et UPE2A

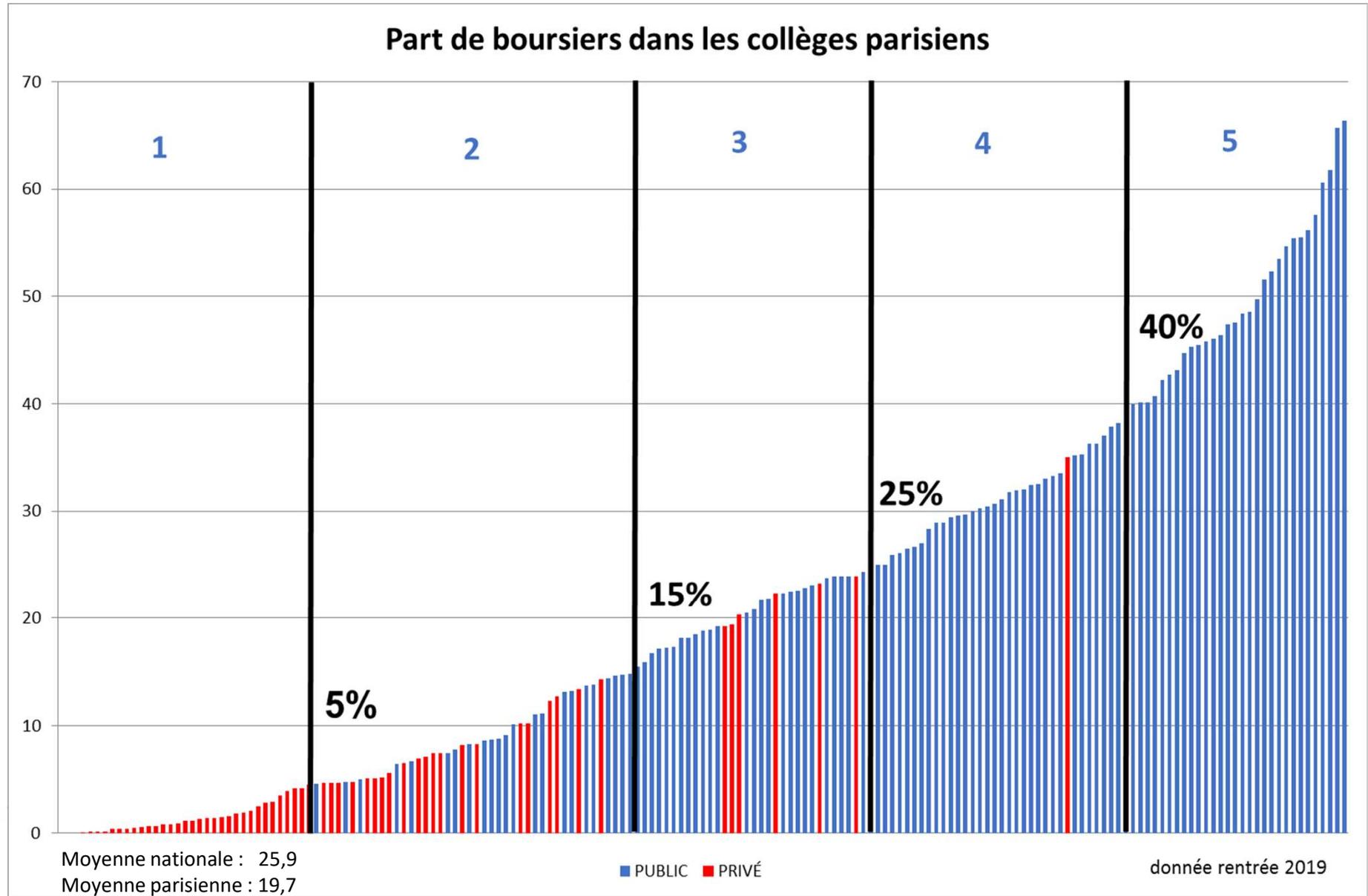
- **A partir de 2021 :** La mise en œuvre de la modulation du forfait à l'élève

Le dispositif s'appuie sur trois indicateurs :

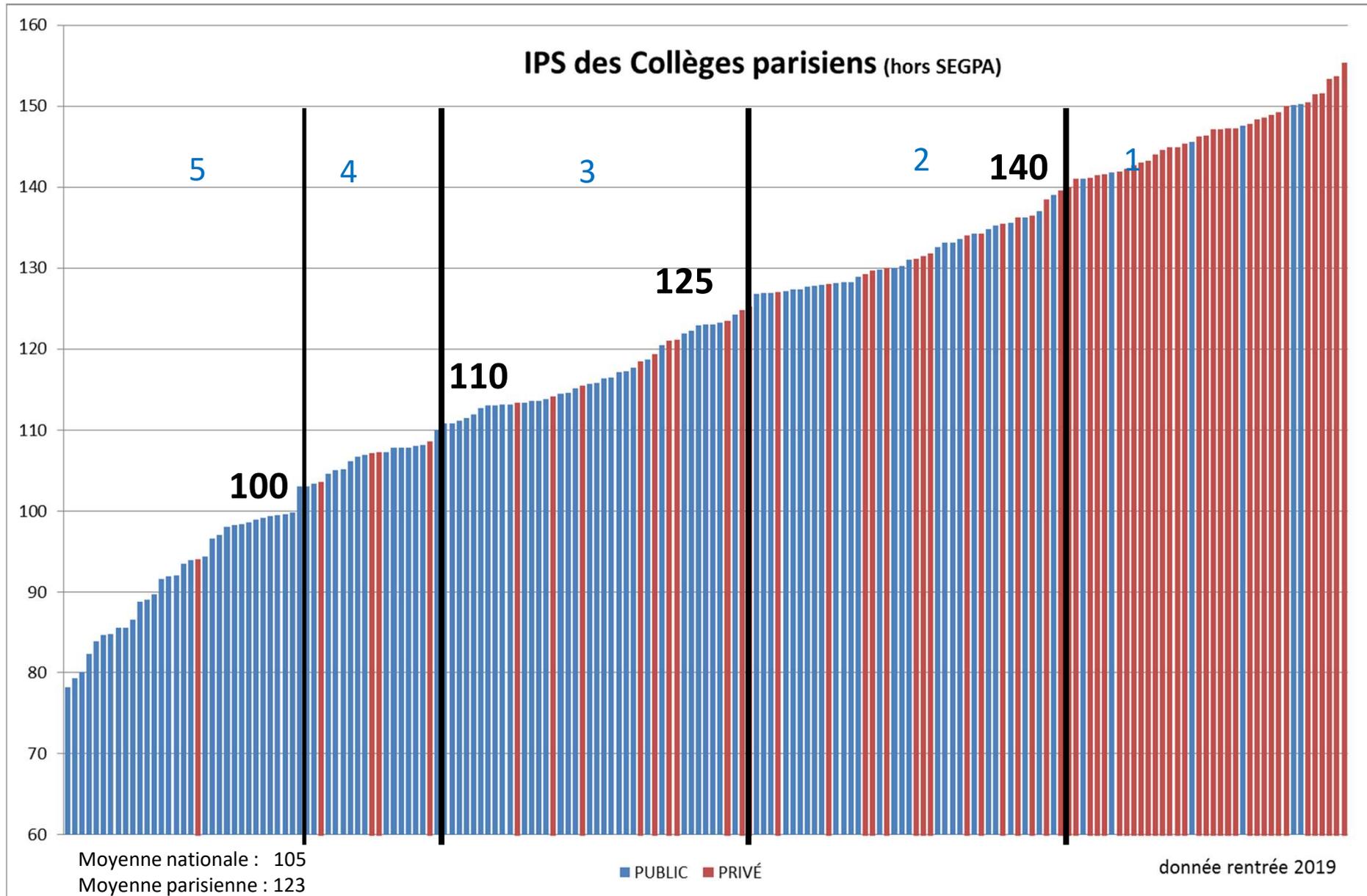
- ✓ Le taux global de boursiers
- ✓ L'indice de position sociale
- ✓ La moyenne des épreuves écrites au brevet des 3 dernières années

Les établissements sont répartis entre **5 niveaux**.

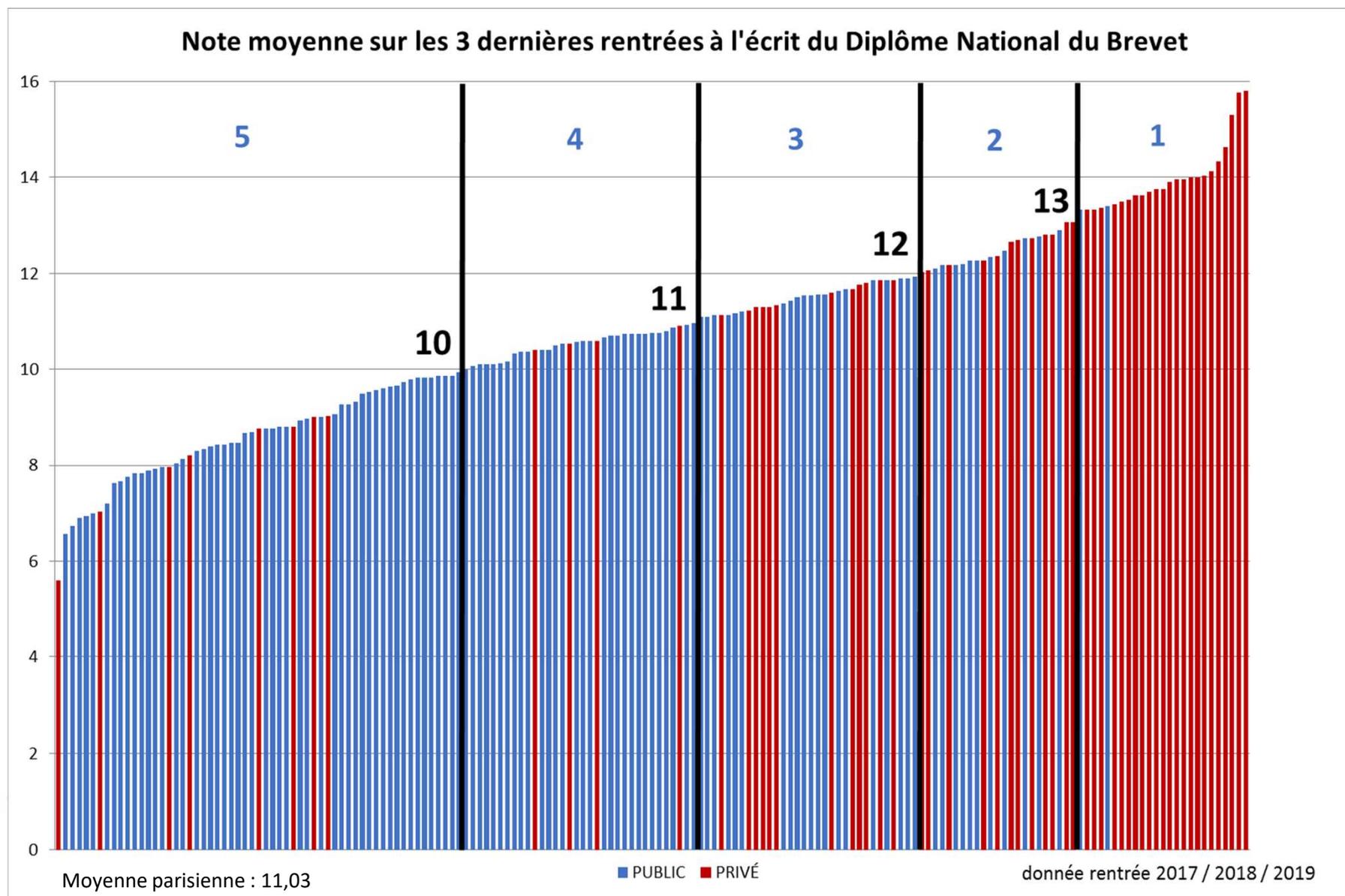
Le taux de boursiers



L'indice de position sociale



La moyenne des notes à l'écrit du Brevet



■ Pondération des indicateurs :

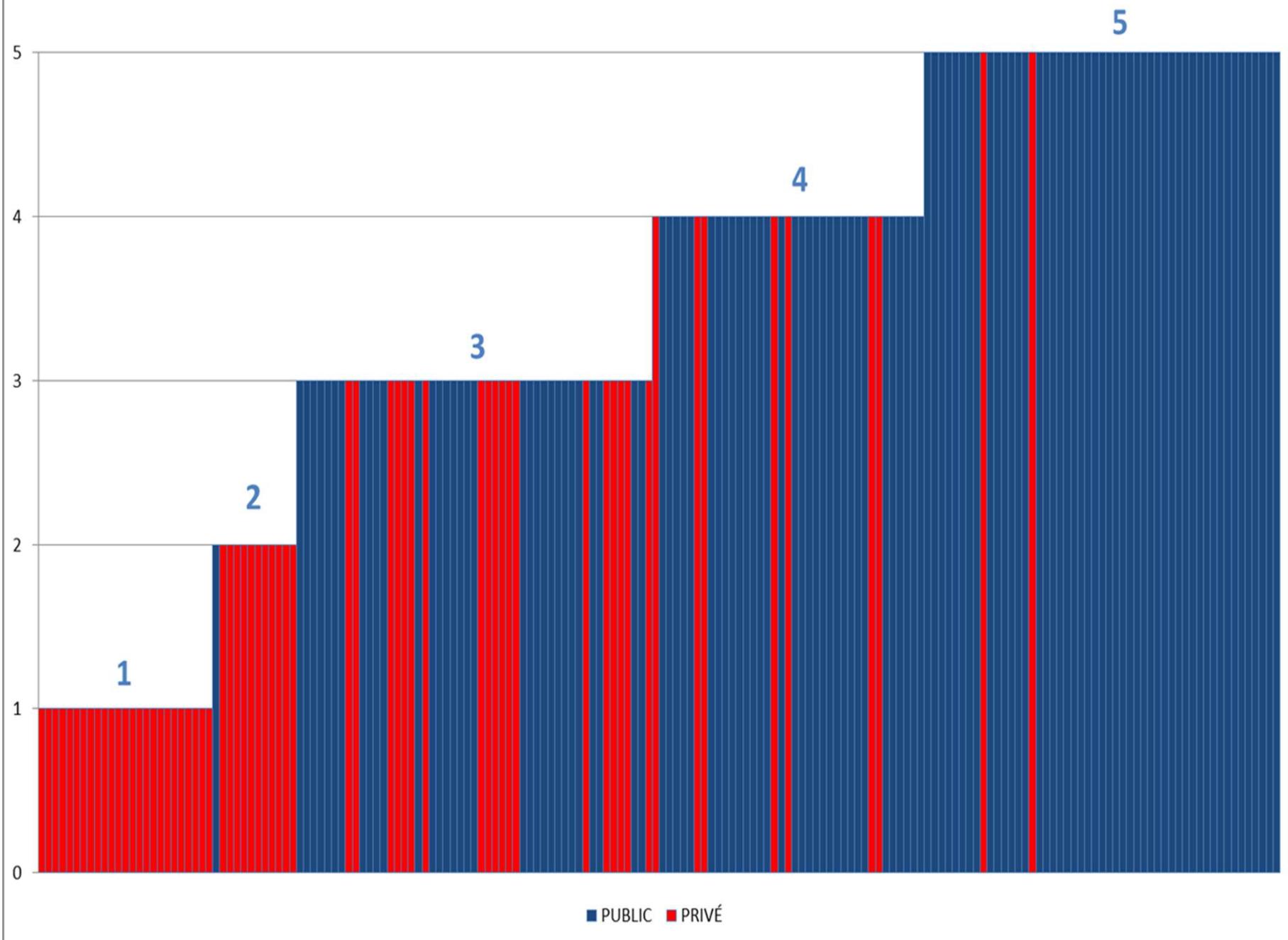
- Taux de boursiers : 30%
- Indice de Position Sociale : 30%
- Note à l'écrit du Brevet : 40%

Obtention d'une note de 10 à 50 qui répartit les établissements en 5 niveaux, le niveau 3 correspondant au forfait actuel de 86 ou 93 € et le niveau 5 à la majoration maximale de ce forfait.

■ Mesure de correction :

Les établissements publics et privés qui auraient un recrutement similaire au profil social de leur secteur (public) ou de l'arrondissement (privé ou public non sectorisé), bénéficieront du forfait moyen (classe 3) si la part des élèves défavorisés dans le collège est supérieure ou égale à celle du secteur (avec 1% de marge d'erreur).

Distribution des collèges parisiens selon leur niveau de dotation final



■ Premiers résultats/ exemples / remarques :

- ✓ Une incitation à accentuer le travail d'accompagnement des familles pour que chaque bénéficiaire de bourse soit bien identifié et pris en compte
- ✓ Une dynamique confortée et valorisée dans le collège public en niveau 2 selon deux axes :
 - Renforcer l'accompagnement des familles dans le traitement des dossiers de bourses
 - Mener des actions (information, communication) pour ouvrir le collège vers des quartiers moins favorisés
- ✓ La prépondérance des indicateurs sociaux dans ce dispositif garantit aux établissements qui accueillent un public moins favorisé de conserver un niveau important de financement même s'ils améliorent de façon significative leurs résultats scolaires